



# Saint-Guinoux



## PASS JEUNES Accueil de Loisirs

La commune de Saint-Guinoux met en place à compter de l'année 2024, une aide financière aux familles pour les dépenses engagées dans les **centres d'accueil de loisirs sans hébergement** pour les **enfants résidents et scolarisés à l'école publique Les Cèdres de Saint-Guinoux** durant l'année scolaire en cours.

La commune participe à hauteur de **30 % du montant des dépenses** engagées par les familles **dans la limite de 250 € par enfant\***.

Dépôt des dossiers : **du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 octobre 2024** correspondants aux **périodes d'accueil du 01/12/2023 au 31/08/2024**.



### PIÈCES À FOURNIR COMPOSANT LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE :

- Formulaire de demande rempli, daté et signé :  
À télécharger sur le site internet : [www.saint-guinoux.fr](http://www.saint-guinoux.fr)  
Enfance/Jeunesse > Pass Jeunes - Accueil de loisirs
- Factures acquittées correspondants aux périodes d'accueil du 01/12/2023 au 31/08/2024
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille complet et la carte d'identité de l'enfant concerné
- Un RIB

### MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS COMPLETS :

- À l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels
- Dans la boîte aux lettres de la mairie
- Par internet à l'adresse : [accueil35430@orange.fr](mailto:accueil35430@orange.fr)

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS POUR INSTRUCTION.  
AUCUN DOSSIER NE SERA INSTRUIT APRÈS LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION.**



# Saint-Guinoux



## PASS JEUNES Sport & Culture

La commune de Saint-Guinoux met en place en 2024 une participation financière de la commune à toutes **activités culturelles et sportives régulières** pour les **enfants de 3 à 17 ans résidents à Saint-Guinoux**.

La commune participe à hauteur de **50% du montant des dépenses** engagées par les familles **dans la limite de 100 € par enfant**.

L'aide financière pourra même être doublée pour atteindre 200 € maximum !\*

Date limite des demandes : **1<sup>er</sup> décembre 2024**



### PIÈCES À FOURNIR COMPOSANT LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE :

- Formulaire de demande rempli, daté et signé :  
À télécharger sur le site internet : [www.saint-guinoux.fr](http://www.saint-guinoux.fr)  
Enfance/Jeunesse > Pass Jeunes - Accueil de loisirs
- Factures acquittées entre le 01/01/2024 et le 30/11/2024,  
pour des activités culturelles et sportives
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille complet et la carte d'identité de l'enfant concerné
- Un RIB

### MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS COMPLETS :

- À l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels
- Dans la boîte aux lettres de la mairie
- Par internet à l'adresse : [accueil35430@orange.fr](mailto:accueil35430@orange.fr)

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS POUR INSTRUCTION.  
AUCUN DOSSIER NE SERA INSTRUIT APRÈS LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION.**

\*Si la totalité du budget de 12000 € alloué n'est pas consommé après financement apporté à l'ensemble des dossiers subventionnables, la somme restante sera redistribuée aux familles, au prorata de leurs dépenses et dans la limite du doublement de la participation initialement touchée.